

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1004)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 17, substituer aux mots: "le numéro", les mots: "les numéros".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.